

CHOIX DES LANGUES ET DES OPTIONS

LANGUES VIVANTES ET OPTIONS OBLIGATOIRES

<u>En 6^{ème}</u>	<u>En 5^{ème}</u>	<u>En 4^{ème} et en 3^{ème}</u>
Choisir obligatoirement : - soit Anglais LV1, - soit la classe bilingue Anglais – Allemand : Anglais LV1 + Allemand LV2	Choisir obligatoirement une LV2 parmi : - Allemand - Espagnol Ce choix engage l'élève jusqu'en 3e. <u>+ choisir obligatoirement la découverte des métiers</u>	Les élèves poursuivent obligatoirement la LV2 choisie en 5e.

CODE SCOLARITE SERVICES DES LANGUES VIVANTES

Anglais : AGL1

Allemand : ALL2

Espagnol : ESP2

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES FACULTATIVES

Les options sont proposées dans la limite des places disponibles et sous réserve de compatibilité avec l'emploi du temps. Selon les niveaux, un seul choix est possible parmi les options proposées, sauf cas de compatibilité précisés ci-dessous.

<u>En 6^{ème}</u>	<u>En 5^{ème}</u>	<u>En 4^{ème} et en 3^{ème}</u>
Un seul choix possible parmi : - bilingue allemand, - basket, - section sportive football, - gallo.	Un seul choix possible parmi : - basket, - section sportive football, - gallo, - latin.	Un seul choix possible parmi : - soit la section sportive football, - soit l'option cinéma. Les options gallo et latin peuvent être suivies en complément de l'option cinéma.

Gallo (de la 6^{ème} à 3^{ème}) – CODE SCOLARITE SERVICES : GAL8

Découverte de la langue et de la culture gallèses, contribuant également à renforcer la maîtrise du français.

1h / semaine en 6^{ème} et 5^{ème} - 2h / semaine en 4^{ème} et 3^{ème}.

Basket (6^{ème} et 5^{ème}) – CODE SCOLARITE SERVICES : AESPO

Deux heures hebdomadaires de pratique du basket dans le cadre d'un dispositif national favorisant la pratique sportive au collège. Aucune licence en club n'est obligatoire.

Cinéma (4^{ème} et 3^{ème}) – CODE SCOLARITE SERVICES : AEART

Deux heures hebdomadaires consacrées à la découverte du cinéma : histoire du cinéma, analyse d'œuvres, réalisation de courts-métrages, approche artistique et technique.

Latin (de la 5^{ème} à la 3^{ème}) – CODE SCOLARITE SERVICES : LCALA

Enseignement du latin poursuivi obligatoirement jusqu'en 3^{ème} :

1h/semaine en 5^{ème} – 2h/semaine en 4^{ème} et en 3^{ème}.

Section sportive football (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) – CODE SCOLARITE SERVICES : FOOTB

Sélection à l'entrée en 6e – 3h d'entraînement/semaine - Licence en club obligatoire.

Cette section est incompatible avec les autres options facultatives en raison des contraintes d'emploi du temps.

Découverte des métiers (5^{ème} uniquement) – CODE SCOLARITE SERVICES : DEMET

Enseignement obligatoire – Sensibilisation au monde professionnel et découverte de différents métiers et parcours de formation.